



Rue Louis Bréguet 9

6041 Gosselies

Tél: 071/450.333

Fax: 071/450.334

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Accueil extra scolaire –

Ecole Notre-Dame (Fleurus)

Destiné aux parents

Chers Parents,

Vous avez choisi de nous confier votre enfant et nous vous en remercions.

Son bien-être et votre satisfaction sont nos objectifs majeurs. Afin de les atteindre, nous misons sur une collaboration, au quotidien, entre vous et notre équipe.

Vous trouverez ci-joint le règlement d'ordre intérieur. Il vous informera sur les règles et les principes qui guident notre fonctionnement. En prendre connaissance vous permettra de situer vos droits et devoirs, ainsi, vous participerez pleinement à l'accueil de votre enfant en nous faisant part de vos éventuelles suggestions vers une amélioration, toujours possible, de notre structure.

Nous vous demandons de signer le talon (dernière feuille du fascicule) mentionnant ainsi que vous avez pris connaissance du présent règlement et que vous y adhérez. Ce talon figurera dans le dossier de votre enfant.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration et vous prions de croire, Chers Parents, en notre entier dévouement.

Pour l'équipe d'Allô Candy
GAGLIANO Rosa-Maria
Directrice

Nous espérons que les renseignements repris dans ce règlement vous permettront de vous situer dans notre établissement et de favoriser une collaboration de qualité entre vous et nous pour le bien-être de votre enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le talon ci-dessous attestant ainsi que vous avez reçu votre exemplaire du règlement, ce document figurera dans le dossier de votre enfant.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile, n'hésitez donc pas à contacter notre service!

NOM DE L'ENFANT:

PRENOM:

NOM-PRENOM DU PERE:

NOM-PRENOM DE LA MERE:

Déclare(nt) avoir reçu un exemplaire du règlement d'ordre intérieur de m'accueil extra-scolaire à l'Ecole Notre-Dame de Fleurus et marque(nt) son(leur) accord(s) avec ledit règlement.

DATE ET SIGNATURE(S)

1. Quels services proposons-nous?

Nos puéricultrices diplômées mettent leurs compétences à votre disposition au travers des services suivants:

* Crèche

De 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), nous accueillons vos enfants de 0 à 3 ans

* Garde d'enfants malades à domicile

De 7h00 à 19h00, du lundi au vendredi, chez vous (sauf jours fériés) pour les enfants de 0 à 12 ans

* Plaines de Vacances

- 3 lieux différents d'accueil, la même qualité de service:

A) A l'Ecole de la Garenne à Charleroi Rue de Lodelinsart 200

Pendant les vacances de :

TOUSSAINT, NOEL, CARNAVAL, PAQUES et ETE

De 7h à 18h du lundi au vendredi

Pour les enfants de 2,5 ans (à condition qu'ils soient propres) à 12 ans

B) A l'IPG à Gosselies Avenue Georges Lemaître 25

Pendant les vacances de :

TOUSSAINT, NOEL, CARNAVAL, PAQUES et ETE

De 7h à 17h30 du lundi au vendredi

Pour les enfants de 2,5 ans (à condition qu'ils soient propres) à 12 ans

C) Au domaine de l'ULB à Parentville à Couillet Rue de Villers 227

Pendant les vacances de :

TOUSSAINT, NOEL, CARNAVAL, PAQUES et ETE

De 7h à 18h du lundi au vendredi

Pour les enfants de 2,5 ans (à condition qu'ils soient propres) à 12 ans

* Accueil extra scolaire : 2 écoles

A) A l'Ecole Notre-Dame de Fleurus, Chemin de Mons 28, 6220 Fleurus

Durant toute la période scolaire le matin et le soir (du lundi au vendredi) pour les enfants des sections maternelles et primaires

B) A l'Athénée Royal de Pont-à-Celles, rue de l'Eglise 107, 6230 Pont-à-Celles

Durant toute la période scolaire matin (du lundi au vendredi) et soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour les enfants de section primaire.

* **Garderies récréatives**

A la demande de certaines entreprises (journée porte ouverte, fête du personnel,...) nous pouvons également prévoir un stand grimage pour enfants ou encore un stand spécifique (ex. : lecture, bricolages, ...).

2. Qui sommes-nous?

a) Une équipe d'encadrement des enfants ayant acquis une expérience professionnelle dans l'animation des enfants de 3 à 12 ans;

b) L'encadrement administratif est assuré par:

- * David Zannini, au service financier;
- * Aurélie Verleyen, au secrétariat;

L'encadrement social est assuré par:

- * Stéphanie Cassart, assistante sociale;
- * Marie Malaise, infirmière;

L'encadrement de tous nos services est assuré par

- * Rosa-Maria Gagliano, à la direction.

Et n'oublions surtout pas notre agent d'entretien, Rosa Maggiofatto.

Mais ce n'est pas tout... nous travaillons en collaboration avec:

* Mme Lecocq, coordinatrice d'accueil de l'ONE, qui supervise l'ensemble de nos activités;

* Docteur Dejonge, notre médecin « de référence » qui assure également des consultations ONE .

3. Pour qui sommes-nous là? Pour TOUS!!

Nous nous adressons à tous les parents éprouvants des problèmes de gardes de leur enfant durant les périodes scolaires mais également ceux désirant que leur enfant s'occupe intelligemment durant les vacances scolaires.

11. Règlement d'ordre intérieur spécifique

- Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture dans l'accueil extra-scolaire prévue en page 6 dans ce R.O.I.
- Les enfants inscrits à l'accueil extra-scolaire ne sont pas autorisés à quitter seuls celle-ci. Si une autre personne que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale vient chercher l'enfant, les parents devront fournir en même temps que la demande d'inscription, une autorisation écrite mentionnant les noms, prénoms, adresse, degré de parenté ou fonction de la personne expressément mandatée.
- Si l'enfant doit quitter seul l'accueil extra-scolaire, les parents devront au préalable en informer le personnel de l'accueil extra-scolaire **par écrit** en précisant les jours, dates et heures de sorties.
A défaut de ces précisions, l'enfant ne sera en aucun cas autorisé à quitter l'accueil extra-scolaire.
- Les enfants autorisés à quitter seuls l'accueil extra-scolaire, seront dès leur départ de l'accueil, sous la seule responsabilité des parents ou des personnes détentrices de l'autorité parentale.
- **Au-delà de 18h et sans nouvelles des parents, l'enfant sera confié au service d'ordre compétent conformément à la loi. (Commissariat de police).**

12. Règles spécifiques au personnel en charge de l'accueil extra-scolaire

- Le personnel d'Allo Candy doit être en permanence en contact direct avec les enfants qui leur sont confiés.
- En aucun cas un enfant ne peut être seul sur la cour, sous le préau ou dans un local.
- Vêtements et cartables sont préalablement rangés aux endroits réservés à cet effet.
- Le personnel d'Allo Candy veillera à déterminer les espaces et zones de jeux à l'extérieur. Les règles des jeux actifs seront clairement expliquées aux enfants. Toutes les zones non autorisées sont formellement interdites d'accès.
- Le personnel d'Allo Candy veille à la remise en ordre des locaux à la fin de l'accueil extra-scolaire.
- Le rôle des animatrices d'Allo Candy est de prendre en charge les enfants pendant les heures de l'accueil extra-scolaire et de leur proposer de réaliser leurs devoirs.

13. Assurance

Les enfants et les encadrants sont assurés par Allo Candy contre les accidents corporels durant l'accueil extra-scolaire.

ETHIAS ASSURANCE : dossier n° 45045586.

B. Un petit accident... une grosse catastrophe...sur la route...en cours de journée...pas de panique!

Vous pouvez joindre les animatrices sur le numéro de GSM suivant:

0474/99.64.03

Ou encore contacter le service :

Service Allô Candy : **071/450.333**

C. Votre enfant est malade?

Dans certains cas, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'école pour son bien-être et pour la sécurité des autres enfants.

Vous pourrez bien évidemment faire appel à notre service de garde d'enfants malades à domicile pour vous aider (dans la mesure de nos possibilités).

10. Respect et politesse

Chaque enfant est tenu de respecter les règles élémentaires de politesse et les consignes de sécurité au sein de l'accueil extra-scolaire.

Nous exigeons de tous :

- Le respect envers chaque personne présente durant ces plages d'accueil extra-scolaire, (pas de violence, de grossièreté).
- Le respect du matériel et des jeux mis à disposition.
- Le respect des infrastructures et du travail du personnel d'entretien.
- Le respect des règles de vie en groupe au sens large.
- Ne jamais quitter l'école sans autorisation.

Chaque enfant veillera également à reprendre ses vêtements, boîtes à tartines et sacs divers.

Le personnel d'Allo Candy est invité à communiquer aux parents des enfants concernés les manques de respect des règles et à signaler à la direction de l'écoles et de l'asbl Allo Candy les manquements éventuels des élèves.

En cas de non-respect des règles élémentaires, un rapport de discipline sera établi. Au 3ième rapport, l'enfant sera exclu définitivement de l'accueil extra-scolaire.

4. Comment faire appel à nos services ?

Sur place : à notre adresse: Rue Louis Bréguet 9 à 6041 Gosselies

Par mail : allo-candy.accueil@hotmail.be (secrétaire)
allo-candy@skynet.be (direction)

Par téléphone : 071/450.333

Par fax : 071/450.334

Par courrier: à notre adresse

5. Comment inscrire votre enfant à notre accueil extra-scolaire?

Nous vous demanderons de remplir rapidement :

UN DOSSIER ADMINISTRATIF

1) Le Dossier administratif comprend (!!1 dossier par enfant) :

- une **fiche d'identité** : qui reprend les renseignements généraux de la famille
- une **fiche santé**: qui offre des informations précieuses sur d'éventuelles allergies et/ou maladies de l'enfant;
- une **fiche décharge médicale**: par laquelle vous autorisez notre personnel d'encadrement à administrer les premiers soins d'urgence à votre enfant.

Pas de panique...sachez qu'en cas de nécessité, le personnel contactera :

- 1°) les parents
- 2°) si nécessaire: un médecin de référence de l'ASBL ou si possible le médecin traitant de l'enfant
- 3°) Si urgent: l'hôpital

- une **autorisation tierce personne**: ce document mentionne le (les) nom(s) et les coordonnées de la (ou des) personne(s) que vous autorisez à reprendre votre enfant en votre absence.

A ce dossier, nous vous demanderons de bien vouloir y annexer:

- 2 vignettes de la mutuelle au nom de l'enfant
- une composition de ménage sur laquelle est inscrit votre enfant

Tous ces documents ne seront demandés qu'une seule fois à l'inscription. Toutefois, si il y a un changement dans votre situation (familiale, changement adresse...) nous vous demanderons de bien vouloir compléter à nouveau le document adéquat.

A défaut de dossier complet, votre enfant se verra interdire l'accès à l'accueil extra-scolaire.

Une attestation fiscale rédigée et signée par l'asbl Allo Candy reprenant des montants versés à l'asbl sera systématiquement rédigée (**sauf pour les familles qui ne seraient pas en ordre de paiement et/ou de dossier complet**).

Un seul exemplaire sera rédigé et remis. Aucun duplicata n'est prévu.

Il est convenu que, durant les périodes d'accueil extra-scolaire, l'enfant reste couvert par la police d'assurances de l'établissement scolaire.

Il est également prévu que les parents restent joignables en cas d'appel de l'accueil extra-scolaire si l'enfant devrait être malade ou accident.

L'accueil extra-scolaire et ses études accompagnées sont organisés selon les horaires suivants réputés à cet instant bien connus de toutes et de tous ;

Organisées par Allo Candy

	<u>Accueil matin</u>	<u>Accueil soir</u>	<u>Etude surveillée</u>	<u>Etude dirigée avec enseignant</u>
Lundi	7h00 – 8h15	15h30 – 18h00	16h00 – 17h00	-----
Mardi	7h00 – 8h15	15h30 – 18h00	16h00 – 17h00	15h30 – 16h30
Mercredi	7h00 – 8h15	12h45 – 18h00	-----	-----
Jeudi	7h00 – 8h15	15h30 – 18h00	16h00 – 17h00	15h30 – 16h30
Vendredi	7h00 – 8h15	15h30 – 18h00	16h00 – 17h00	-----

6. Un dossier administratif ? De la papperasse ?...

Oui... pour deux raisons fondamentales:

1) les éléments qu'il contient nous sont réellement utiles pour vous offrir, à vous et à votre enfant, la meilleure qualité de service possible.

2) nous sommes tenus par nos pouvoirs subsidiant de demander certains documents.

7. Oui mais... Combien cela va-t-il coûter ?

Le tarif appliqué pour un enfant fréquentant l'accueil extra-scolaire après l'école est de :

0,50 € / enfant le matin de 7h à 8h

1 € / enfant le soir (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 15h30 à 18h

LE MERCREDI: 1€/enfant entre 12h45 et 15h +1€ si l'enfant reste au-delà de 15h

Frais unique de dossier 1x / enfant : 2,50 €

Pour rappel, l'accueil extra-scolaire se termine à 18h, toute arrive tardive sera sanctionnée d'une amende forfaitaire de 5€.

8. Et le paiement ?

Une facture sera transmise chaque mois par l'intermédiaire de la direction de l'école. La facture est payable sur le compte d'Allo Candy dans un délai de 7 jours à compter de la date de facturation.

Au-delà du 1er rappel, votre enfant se verra interdire l'accès à l'accueil extra-scolaire, et le dossier sera transmis à une société de recouvrement.

9. Pour le bien de tous...la santé de chacun

A. Votre enfant est en bonne santé et vous tenez à ce qu'il le reste:

→ Vaccins pour tous

La vaccination, un moyen sûr, qui a fait ses preuves, pour éviter:

- au niveau individuel, les désagréments passagers mais aussi les conséquences parfois dramatiques de certaines maladies;
- au niveau collectif, les « épidémies ».

→ Une nourriture saine

C'est vraiment essentiel pour permettre à votre enfant de s'épanouir au mieux. Les enfants apporteront leurs collations à l'accueil extra-scolaire ainsi que des boissons en suffisance.